

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 9 novembre 2020 portant désignation du responsable du budget opérationnel de programme et de l'unité opérationnelle pour le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »

NOR : INTF2032036S

La déléguée interministérielle à la sécurité routière, responsable du programme « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 portant désignation des responsables de programme pour le ministère de l'intérieur,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme et de l'unité opérationnelle pour le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » est désigné conformément à l'annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision, applicable dès l'exercice budgétaire 2021, sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2020.

*La déléguée interministérielle à la sécurité routière,
déléguée à la sécurité routière,*

M. GAUTIER MELLERAY

ANNEXE

RESPONSABLE DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
ET DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE

Programme 753 « contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers »

NUMÉRO ET NOM du budget opérationnel de programme ou de l'unité opérationnelle		RESPONSABLE du budget opérationnel de programme
0753-C001	BOP Central	Déléguée à la sécurité routière
0753-C001-C001	UO Centrale	Déléguée à la sécurité routière